



Résiliation d'un contrat alarme irrévocable et indivisible

Par **ethna77**, le **05/11/2008 à 16:15**

Bonjour,rrnrnJe voudrai avoir des renseignements sur l'éventuelle possibilité de résilier un contrat d'alarme.rnCe contrat est je le pense un peu compliqué, le matériel a été installé gratuitement par une société d'installation.rnLe commercial fais partis de cette même société, cependant le contrat est signé avec une autre société, qui est la marque du matériel.rnLe paiement mensuel quant à lui est payé à un organisme de crédit.rnLe seul contrat en ma possession est celui du nom de la marque du matériel ou nul part, il est fait référence à un crédit payable à la société de crédit et à aucun endroit ne figure non plus la société qui m'a vendu le matériel.rnLe commercial m'a dit qu'il était possible de résilier le contrat quand bon me semblait, ce qui n'est pas le cas je pense.rnrnDans ce contrat est stipulé, rnrnLe présent contrat est conclu pour une période de 48 ou 60 mois comme précisé au recto, irrévocable et indivisible.rnrnY a t-il une possibilité de résiliation de ce genre de contrat, et quel en serait le moyen.rnrnrnMerci